

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D18_124

Objet : Rendu-compte des marchés publics du 1er septembre au 12 novembre 2018

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20171023_4 en date du 23 octobre 2017 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 1^{er} septembre au 12 novembre 2018, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

Fait à Oullins, le 12 novembre 2018

**Le Maire,
Clotilde POUZERGUE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 27/11/2018

Reçu en préfecture le 27/11/2018

Affiché le



ID : 069-216901496-20181112-D18_124-CC

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS DU 01 SEPTEMBRE AU 12 NOVEMBRE 2018

N° du marché Intitulé/Objet du marché ou de l'avenant	Catégorie du marché	Nom et adresse Entreprise Attributaire	Montant HT en €	Montant TTC en €	Date de notification et durée du marché
VEHI-1804 Marché de fourniture d'un véhicule utilitaire léger électrique d'occasion de type partner ou équivalent	Fournitures	SILICA PEUGEOT 26 Bld Joliot Curie 69200 Vénissieux	13 250,00	14 700,00 (hors frais d'immatriculation et reprise ancien véhicule)	25/09/2018
F1827-LIVJ Marché de fournitures de livres pour enfants et adolescents	Fournitures	SARL LIBRAIRIE PASSAGES 11 rue de Brest 69002 Lyon	Mini annuel : 11 000,00 Maxi annuel : 21 000,00	Mini annuel : 13 200,00 Maxi annuel : 25 200,00	09/10/2018 1 an ferme non renouvelable
VEHI-1805 Marché de fourniture d'un véhicule électrique d'occasion de type citadine segment A	Fournitures	RENAULT RETAIL GROUP LYON SUD 364 route de Vienne 69633 Vénissieux Cedex	7 741,60	9 290,00 (hors frais d'immatriculation et reprise ancien véhicule)	22/10/2018
S1824-CTG Mission de contrôle technique pour la restructuration du groupe scolaire de la Glacière	Services	BUREAU VERITAS 16 chemin du Jubin - BP 26 69571 DARDILLY Cedex	13 995,00	16 794,00	22/10/2018 64 mois
F1821-DVD Marché de fourniture de dvd avec droit de prêt et/ou de consultation pour la médiathèque de la ville d'Oullins	Fournitures	RDM vidéo 125-127 Bd Gambetta 95110 Sannois	Mini / 2 ans : 16 000 Maxi / 2 ans : 40 000	Mini / 2 ans : 19 200 Maxi / 2 ans : 48 000	25/10/2018 2 ans reconductibles 1 fois
T1825-TENNIS Marché de travaux de remise en état d'un court de tennis à Montlouis Marché déclaré infructueux	Travaux	LAQUET TENNIS 643 Route de Beaurepaire 26210 Lapeyrouse Mornay	/	/	/